



Procès Verbal du Conseil plénier du Département Scientifique

Jeudi 14 décembre 2017 à 10h

Membres titulaires présents ou représentés avec voix délibérative : Philippe COMBETTE, Anne-Lise FAIVRE, Marc HERZLICH, Serge MORA, Marie-Laure MUGNIER, Thierry MICHEL, Clémentine NEBUT, Gwladys TOULEMONDE (procuration à Clémentine NEBUT), Christelle EVE, Alain FOUCARAN, Pierre LEFEBVRE, Jean-Michel MARIN, Philippe POIGNET, Alain HOFFMANN (procuration à Jean-Michel MARIN), Jean-François DUBE (procuration à Marc HERZLICH), Pierre ALART (procuration à Philippe POIGNET).

Membres suppléants présents avec voix délibérative : Annie CHATEAU, Simon LE FLOCH,

Membres suppléants présents avec voix consultative : –

Invités permanents présents : –

Invité ponctuel : –

Assistait à la séance : Carmela MADONIA, secrétariat du DS MIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Validation du Procès-Verbal de la séance du Conseil du 19 octobre 2017
3. Bilan d'actions MIPS 2017
4. Programme d'actions 2018
5. CPER 2021-2026
6. Communication MIPS
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h.

1. Informations générales

Le Directeur du DS informe les membres du Conseil que la campagne d'emplois BIATS 2018 devrait être votée au CA de la semaine suivante.

Il rappelle également que la prochaine journée scientifique aura lieu au mois de mars 2018.

2. Validation du Procès-Verbal de la séance du Conseil du 19 octobre 2017

Le Vice-président du Conseil d'Administration a fait savoir qu'ils souhaitent qu'un point évoqué lors de ce Conseil soit clarifié, notamment en ce qui concerne d'éventuels engagements de l'ex-UM2.

Le Procès-Verbal proposé au vote intègre donc cette demande de modifications :

- il est précisé que les besoins exprimés sont ceux issus des laboratoires et des plateformes et que les commentaires qui les accompagnent sont ceux que les structures ont mis en avant pour soutenir leurs demandes. Le Vice-Président du CA a par ailleurs informé le Directeur du DS qu'il n'y avait à sa connaissance aucun engagement de l'ex-UM2 en faveur d'un poste pour la plateforme BioNanoNMRI ;
- par ailleurs, l'information qui avait été donnée d'un passage des statuts des plateformes en CT avant validation par le conseil du DS est erronée : le parcours sera donc le suivant : conseil du DS, puis CT, puis CA pour validation définitive.

Aucune autre demande de correction n'ayant été reçue, le Directeur du DS soumet au vote le PV du Conseil de DS plé-
nier du 19 octobre 2017 :

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

VOTANTS : 17

POUR : ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3. Bilan d'actions MIPS 2017

Le Directeur du DS présente le Bilan des actions du DS MIPS en 2017.

L'essentiel de l'action de l'équipe de Direction et du Conseil a été consacré à des questions institutionnelles. Les commissions de section ont été mises en place puis élues. Cela a nécessité un gros travail de rédaction de statuts, puis de mise en place. Elles sont désormais totalement opérationnelles et ont déjà fonctionné dans leur cadre définitif pour le recrutement des ATER et pour la phase locale de l'avancement de grade des enseignants-chercheurs au printemps dernier.

Le second sujet qui a mobilisé le DS est le statut des plateformes technologiques. Il comprend un aspect institutionnel (rédaction de statuts) mais aussi un aspect plus politique, car les plateformes communes entrent maintenant dans le champ de la responsabilité du DS, alors qu'à l'ex-UM2 elles étaient classées parmi les services centraux et communs. Il s'agit d'une évolution majeure sur laquelle le Conseil devra revenir.

Le DS n'a cependant pas été totalement absent sur le plan scientifique puisque deux journées ont été organisées, l'une sur la mer en juillet (70 participants dont un bon nombre d'industriels) et sur le calcul en décembre (40 participants).

La politique de communication est une des actions qui n'a pas pu être développée, même si le DS a été présent sur des salons, notamment la journée régionale Midinnov qui a lieu à Toulouse tous les ans et qui est extrêmement visible de la région Occitanie. L'action du DS sur les relations internationales n'est également pas à la hauteur des espérances, mais la montée en puissance progressive de l'action de l'UM elle-même pourrait apporter de nouvelles opportunités.

Le bilan financier du DS est également présenté. Le DS dispose de peu de moyens, mais essaie de les utiliser avec pertinence :

Recettes	Dépenses	
Investissement : 1000 € HT	Equipement ordinateur portable secrétariat	948,00 € HT
Fonctionnement : 2000 € HT	Journées scientifiques	1306,20 € HT
	Réunions	301,92 € HT
	Fonctionnement courant	43,80 € HT
	Déplacements divers	17,00 € TTC
TOTAL Recettes : 3000 €	TOTAL Dépenses	2616,92 €

4. Programme d'actions 2018

Le débat est ensuite ouvert sur les actions 2018. L'effort de rédaction des statuts des plateformes devrait arriver à son terme au printemps. Il s'agit d'un gros travail, qui doit s'accompagner d'un volet plus politique (notamment sur le modèle économique).

La politique de communication commune doit aussi prendre son essor. La Direction espère être en mesure de produire au cours de 2018 un document descriptif de la recherche dans les structures du DS, en prévision de distributions dans des salons et conférences, ainsi que sur le web. Les points suivants sont également soulignés :

- il semble utile de passer à 3 demi-journées ou journées par an. Les collègues doivent être encouragés à faire des propositions au fil de l'eau et sans exclusive thématique ;
- l'initiative « MSO » (modélisation-simulation-optimisation) qui avait été présentée à un précédent conseil de-

- vrait prendre son essor au cours de 2018, en même temps que la poursuite des activités liées au calcul ;
- enfin, il apparaît souhaitable de mettre en place une réflexion commune et pluri-annuelle sur les campagnes d'emploi.

5. CPER 2021-2026

Le Directeur du DS rappelle que le Contrat de Plan Etat-Région est un des éléments fondamentaux du financement des équipements lourds. Le CPER actuel prendra fin en 2020 et les premières négociations pour le CPER 2021-2026 vont vraisemblablement débuter en 2019. Il convient donc de réfléchir dès le courant de l'année 2018 afin de ne pas être pris de court, et de se positionner vis-à-vis de Toulouse. Aucun calendrier n'est connu à l'heure actuelle.

Un point mérite particulièrement l'attention du Conseil : les mécanismes de financement des méso-centres de calcul et des « data centers ». L'État conçoit l'organisation territoriale sur une base régionale : les demandes devront donc transiter par une négociation avec les collègues toulousains. L'Université est actuellement en discussion avec la Région et les structures toulousaines sur ce sujet.

6. Communication MIPS

Ce point a été évoqué en même temps que le débat du point 4 de l'ordre du jour.

7. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Conseil est levé à 11h55.

PV validé par le Conseil du 5 avril 2018